

***l'atelier PHOTO du C.A.C.S de BEAUCOUZE***

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Téléphone .....

Email .....

Si vous êtes adhérent d'un club photo merci de préciser son nom

.....

Je participe au concours et présente

photos. (maximum 10)

**LA GOURMANDISE**

**LES ESCALIERS**

Titre photo en majuscule COULEUR

Titre photo en majuscule NOIR & BLANC

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ci-joint la somme de 5€,  
En chèque à l'ordre CACS Atelier photo Beaucouzé, ou espèces,

J'ai pris connaissance du règlement du concours.  
*voir au verso*  
et je l'accepte sans réserve.

Date

Signature

## Règlement du concours photo du "CACs Atelier Photo" de BEAUCOUZE.

<b>EDITION novembre décembre 2024</b>
La Gourmandise
Les Escaliers

catégorie COULEUR

catégorie NOIR & BLANC

(l'atelier Photo se réserve le droit de refuser des photos manifestement hors sujet.)

La participation à ce concours implique l'acceptation du règlement notamment le respect de la propriété artistique.

Chaque candidat peut participer à chacune des catégories qui feront l'objet de classements distincts, dans la double limite :

- . D'un maximum de 10 photos par participant,
- . Et au maximum 5 photos couleurs et 5 photos noir et blanc par participant.

au format de type A4 :

- . Soit en cm 21x29,7, sur un support "passe partout" de 30x40, avec un système d'attache-accroche.

Chaque participant devra inscrire ou étiqueter son nom et prénom au verso de chaque photo avec un titre très court. Un bulletin avec plus de précisions sur les coordonnées des participants devra être rempli (voir au verso).

Les photos seront restituées à l'issue du concours.

La participation à ce concours est de 5€ par participant.

Un **JURY** composé de personnalités du monde professionnel, social, culturel et d'encadrants municipaux délibérera sur les photos gagnantes :

Trois photos par catégories Couleurs et Noir et Blanc, seront classées 1ère, 2ème et 3ème.

Un lot de valeur dégressive selon leur rang sera remis aux gagnants.

Les critères de sélection du Jury pour déterminer les photos gagnantes :

- . adéquation au thème proposé
- . qualités techniques de la prise de vue
- . originalité de la démarche
- . valeur artistique

Tout cas non prévu au présent règlement sera tranché sans appel par le Jury.

A l'issue d'un vote à bulletin secret dans une urne prévue à cet effet, le **PUBLIC** déterminera LA photo gagnante, quelle que soit sa catégorie, pour autant qu'elle ait recueilli le plus grand nombre de bulletins.

Un lot sera remis au gagnant.

La Municipalité attribuera un prix spécial ALAIN THIBAUDEAU (fondateur du Club).

L'organisation se dégage de toute responsabilité de détérioration ou de vol des cadres et photos exposés, ainsi que des pertes suite aux éventuelles réexpéditions.